

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du *Nord-Ouest*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 18, à la fin de la première section, insérez: "mais ce changement n'affectera point les droits ou les obligations de la banque; et toutes actions, poursuites ou procédures pourront être suivies ou commencées par ou contre la banque sous son nouveau nom comme elles auraient pu l'être sous son premier nom."

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "sera" jusqu'à "dans" dans la vingtième ligne.

Page 1, ligne 20, retranchez depuis "*Toronto*" jusqu'à la fin de la deuxième section.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers."

(*En comité.*)

Il a été proposé que le bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 14, ligne 36, après "prison" insérez: "pourvu toutefois que lorsqu'un détenu aura mérité et aura à son crédit une rémission de peine de l'un des nombres de jours ci-après mentionnés, il puisse recevoir pour chaque mois subséquent durant lequel il continuera à donner satisfaction par son industrie, sa diligence, son assiduité dans l'accomplissement de son travail et sa soumission au règlement de la prison, une addition de rémission dans les proportions suivantes :

"(a) Lorsqu'il aura trente jours de rémission à son crédit, sept jours et demi de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent;

"(b) Lorsqu'il aura cent vingt jours de rémission à son crédit, dix jours de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent."

Page 14, ligne 39, retranchez depuis "conduite" jusqu'à "infractions" dans la 42e ligne et insérez: "chaque mois la moitié de la rémission de peine à laquelle autrement il aurait eu droit."

La question de concours ayant été mise sur les dits amendements, ils ont été agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers nouveaux amendements.

*Ordonné*, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

*Ordonné*, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été alors lu la troisième fois en conséquence.